

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

SECRET
N°
SECRET/CP/8/Add.1
10 March 1950
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

PARTIES CONTRACTANTES

Quatrième session

APPLICATION DISCRIMINATOIRE DES RESTRICTIONS DESTINEES
A PROTEGER LA BALANCE DES PAIEMENTS

Description des restrictions à l'importation

(Réponses aux questions 1, 2 et 3 du document GATT/CP/39)

ADDENDUM

Réponse du Chili

1. La réponse à la première question est affirmative. Les restrictions sont imposées conformément à l'Article XII du GATT et tiennent compte également des obligations découlant de l'adhésion à l'Accord conclu avec le Fonds monétaire international.

L'obligation où s'est trouvé le Chili d'adopter ces mesures se manifeste par la tendance au déficit dont fait preuve notre balance des paiements. En effet, ce déficit a atteint 45.139.898 dollars des Etats-Unis en 1946 et 45.342.690 dollars des Etats-Unis en 1947. En 1948, grâce aux mesures adoptées, le solde a pu être légèrement créditeur (5.500.000 dollars des Etats-Unis), mais en 1949, par suite de la chute soudaine du prix du cuivre dans le monde, la situation a encore empiré. On a calculé en effet que, de ce fait, les recettes en devises étrangères diminueraient d'environ 50.000.000 de dollars des Etats-Unis.

2. Le régime général des restrictions frappant les importations est régi par deux lois:

- a) La loi N° 5107 d'avril 1932, qui a confié la répartition des disponibilités en devises étrangères à la Commission des changes internationaux, cette répartition devant être opérée en respectant certaines priorités établies par ladite loi;
- b) La loi N° 8403 de décembre 1945 qui, en portant approbation des accords monétaires internationaux de Bretton Woods, a rendu obligatoire la préparation d'un budget annuel des devises étrangères.

Conformément à la dernière de ces deux lois, le Gouvernement doit préparer chaque année un budget des devises étrangères dans lequel, comme il est logique, les sorties et les entrées doivent s'équilibrer. Le Ministère de l'Economie nationale et le "Banco Central de Chile" doivent donner leur approbation à ce budget. Sa préparation et sa gestion courante, qui sont soumises à des révisions périodiques, incombent au "Consejo Nacional de Comercio Exterior".

Pour apprécier avec quelle rigueur on a pu obtenir que ce budget soit contrôlé, il suffira de considérer que les importations autorisées en dollars des Etats-Unis ne se sont élevées qu'à 187.678.799 dollars, alors que pour satisfaire aux besoins du pays, il eût été nécessaire d'importer des marchandises pour une valeur de l'ordre de 350.000.000 de dollars des Etats-Unis.

La politique suivie pour assurer l'équilibre des dépenses et des recettes s'est inspirée des règles suivantes:

- a) Interdiction d'importer des produits de luxe;
- b) Réduction au strict minimum des autres dépenses.

Sur la façon dont certaines importations ont été réduites, nous fournissons des détails dans notre réponse à la question 4.

D'autre part, par suite de la pénurie de dollars éprouvée par la plupart des pays, d'importantes exportations du Chili, précédemment payées en dollars, sont aujourd'hui entièrement payées en sterling ou en marchandises, ou encore partiellement réglées par voie de compensation et partiellement payées en dollars ou en sterling. Il en est nécessairement résulté l'obligation de procéder à un nouvel aménagement du commerce extérieur du pays, ce qui s'est fait de la façon suivante:

- a) en transférant à la zone sterling de nombreux achats que le pays effectuait dans la zone dollar; en effet, les disponibilités du pays en sterling sont plus considérables. C'est ainsi que le Chili s'est adressé à la zone sterling pour l'étain, l'aluminium, la luzerne, le café, le cacao, les articles de coton, l'osnaburgo, les tissus de laine et de coton, la soude caustique, les détonateurs pour explosifs, la résine de pin, l'encre d'imprimerie, la pulpe de bois pour la fabrication de papier et de soieries artificielles, les câbles, chaînes, roulements à billes, pièces pour bicyclettes, le papier journal, le papier et le carton.

- b) en remplaçant les achats effectués dans les pays avec lesquels le Chili a une balance défavorable par des achats dans les pays avec lesquels sa balance est favorable.

Ces mesures n'ont été inspirées par aucune intention discriminatoire à l'encontre d'un pays quel qu'il soit; elles sont la conséquence des exigences imposées par certains pays exportateurs, qui demandent à être payés en dollars.

En réalité, aux fins de préparation du budget des devises étrangères, on a divisé les besoins d'importation du pays en deux groupes, le groupe des achats à effectuer dans la zone dollar, c'est-à-dire le groupe des articles qu'il est impossible de se procurer dans d'autres zones monétaires ou qui doivent nécessairement être payés en cette monnaie (tels que le fuel oil et l'essence) et le groupe des achats à faire dans d'autres zones. Ce dernier groupe correspond aux disponibilités résultant de nos exportations à destination de pays qui nous ont payé dans leur propre monnaie conformément à des accords de compensation ou à des accords de paiement, disponibilités qui, par suite, doivent être dépensées sur ce même marché en raison de la non convertibilité en dollars de ces monnaies.

L'existence du budget des devises étrangères oblige le Chili à adopter une procédure spéciale pour l'octroi des licences d'importation, qui ne peuvent être délivrées qu'à des entreprises qui se sont préalablement conformées à certaines exigences spéciales et dont les noms doivent figurer dans le registre correspondant. Une fois la licence d'importation accordée, elle confère automatiquement le droit de recevoir les devises étrangères correspondantes nécessaires pour payer la valeur de ces importations.

3. Il n'a pas été apporté de modifications aux règles régissant les restrictions, mais, par suite de la rareté des devises étrangères, il est devenu nécessaire d'exercer une plus grande rigueur, comme nous l'avons déjà indiqué, et comme le précise encore la déclaration qui constitue une réponse à la question 4.